

## COORDONNEES

### La Fabrique de Théâtre / Service Provincial des arts de la scène

Rue de l'Industrie 128  
7080 La Bouverie  
+32 65 61 34 60  
fabriquedetheatre@gmail.com  
www.lafabrique.be

- ! **Directrice** : Valérie Cordy
- ! **Contact pour les résidences** : Coraline Barbieri, assistante de production : coraline.barbieri@hainaut.be
- ! **Statut juridique** : asbl
- ! **Date de création** : février 1998
- ! **Partenaires financiers** : Province de Hainaut / Fédération Wallonie-Bruxelles

## DESCRIPTION DES RESIDENCES

- ! **Objet de la résidence** : l'une des principales missions de la Fabrique de Théâtre est le soutien à la création par le biais de résidences artistiques. Une période d'expérimentation d'une durée de 1 à 3 semaines est proposée aux artistes pour développer un projet dans des conditions propices à l'inspiration, en mettant de côté les préoccupations et l'environnement quotidien. Les compagnies bénéficient de l'expertise d'une équipe de professionnels des arts de la scène et de divers soutiens administratifs et financiers pour le développement de leurs projets. Trois salles de répétition entièrement équipées sont mises à leur disposition dans un cadre de vie dynamique et bienveillant.
- ! **Disciplines et nationalités des artistes** : toutes les disciplines du spectacle vivant et toutes les nationalités des artistes, résidants en Belgique ou à l'étranger, peuvent déposer une candidature.
- ! **Finalités de la résidence** : l'objectif des résidences de création est d'offrir aux artistes les conditions idéales pour concrétiser leur projet théâtral ou artistique. La Fabrique de Théâtre est un lieu qui inspire à la réflexion sur les conditions de la création artistique. Si elles le souhaitent, les compagnies ont l'opportunité de présenter une partie de leur création devant un public lors d'une sortie de résidence, mais elles n'en ont aucune obligation.

Plusieurs fois par an, la Fabrique de Théâtre se joint à d'autres institutions culturelles pour proposer des résidences croisées aux compagnies. Cette opportunité leur permet de scinder les étapes de création sur une période plus étendue, en disposant des différents médiums artistiques proposés par chaque institution.

- ! **Programmes dans lesquels s'inscrit la résidence** : /

## CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

- ! **Conditions de travail**

- **Durée de la résidence (ou des résidences)** : 1 à 3 semaine(s) en fonction des demandes des compagnies.
- **Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps** : indéterminé pour le travail en journée mais uniquement 11 personnes peuvent loger.
- **Mise à disposition des locaux de travail / équipement / documents**
  - ✓ 3 salles de répétitions (**Le Plateau** : 8 x 8m avec large dégagement à cour et jardin et lointain, gradin de 80 personnes, salle de spectacle entièrement équipée avec régie ouverte en salle / **L'Orestie** : salle de répétition avec grill technique, équipée et occultée, de 8 x 8m avec gradin pour 36 personnes / **La salle noire** : salle de répétition équipée et occultée de 8 x 8m, jauge de 24 personnes) ;
  - ✓ Un studio d'enregistrement en cours d'aménagement ;
  - ✓ Un atelier de confection de marionnettes et accessoires ;
  - ✓ Un espace bureau pour les artistes en résidence (connexion wi-fi, téléphone, photocopieuse, imprimante) ;
  - ✓ Un atelier menuiserie pour la construction de décors en bois ;
  - ✓ Une bibliothèque des arts du spectacle mettant à disposition plus de 10.000 ouvrages sur les arts vivants, l'art plastique, la philosophie, etc. ainsi que de nombreuses revues théâtrales.
- **Prise en charge des frais de production** : La Fabrique de Théâtre n'offre pas de production.
- **Aides apportées à l'artiste** :

La Fabrique de Théâtre propose différents services en fonction du type de résidence et des demandes des compagnies :

- ✓ Aide technique : un régisseur collabore avec la compagnie tout au long de la résidence ;
- ✓ Aide à la mise en scène / dramaturgie / regard extérieur : la compagnie peut être conseillée par Valérie Cordy, metteuse en scène et directrice de la Fabrique de Théâtre, ou d'autres personnes qualifiées ;
- ✓ Construction de décors en bois : la compagnie peut faire appel aux menuisiers de la Fabrique de Théâtre (avant, pendant et après la résidence) pour la construction de décors ;
- ✓ Aide à la conception de marionnettes et accessoires : la compagnie peut faire appel à notre équipe pour créer / rénover ou esquisser des marionnettes et accessoires ;
- ✓ Création lumière : la compagnie peut bénéficier de l'expertise de notre équipe technique pour la création lumière lors de sa résidence ;
- ✓ Conseil administratif : la compagnie peut être aidée dans la constitution de dossiers de subsides, dans l'établissement de budgets ou autres supports administratifs ;
- ✓ Soutien scénographique : la compagnie peut bénéficier de l'expertise de notre équipe technique pour la création de la scénographie.

## ! Conditions d'hébergement et conditions financières

- **Mise à disposition d'un logement** : la Fabrique de Théâtre dispose de 3 chambres de 3 personnes et d'une chambre de 2 personnes. Celles-ci sont équipées d'une salle de bain privative avec douche/baignoire, lavabo et WC. Les draps de lits sont fournis.
- **Prise en charge de la restauration** : les repas et boissons sont à charge des artistes, ceux-ci disposent d'une cuisine entièrement équipée et d'un espace privatif pour prendre leurs repas. Ils peuvent également manger à la cafeteria en respectant les horaires.
- **Prise en charge des frais de transports/déplacements** : à charge des artistes.
- **Autre apport financier** : La Fabrique de Théâtre bénéficie d'un contrat-programme entièrement dédié aux artistes depuis janvier 2018, pour une durée de 5 ans. Il permet d'offrir une rémunération journalière aux artistes de la Fédération-Wallonie Bruxelles pendant leur temps de travail en résidence et dont les projets ne sont pas subsidiés.

## ! Contrepartie demandée à l'artiste (par exemple : mise à disposition du spectacle / de l'œuvre suite à la résidence)

Les artistes s'engagent, en signant une convention de résidence, à mentionner le soutien de la Fabrique de Théâtre et à afficher son logo dans les documents de communication liés à la création développée lors de la résidence.

### MODALITES DE SELECTION

**Procédure** : Les artistes envoient leur dossier de candidature, accompagné d'un formulaire à remplir, via le site Web de la Fabrique de Théâtre, [www.lafabrique.be](http://www.lafabrique.be), au moment de l'appel à candidatures, en juin ou en novembre. Pour recevoir l'appel par email, les personnes peuvent s'inscrire à la newsletter de la Fabrique de Théâtre [www.lafabrique.be/contact-cvrh](http://www.lafabrique.be/contact-cvrh). L'appel est par ailleurs diffusé dans les médias du spectacle vivant, sur la page Facebook <https://www.facebook.com/fabrique.frameries/> et sur le site internet de la Fabrique de Théâtre.

**Date limite de remise des candidatures** : deux appels à candidatures sont lancés par an - sauf cas exceptionnels - indiquant les dates limites de dépôt des candidatures.

**Critères de sélection** : d'après le formulaire rempli et le dossier artistique du projet, les candidatures sont examinées par le jury interne, constitué d'au moins une personne de chaque service de la Fabrique de Théâtre (artistique, production, technique, entretien, administratif, communication).

Le jury considère la qualité artistique du dossier, la faisabilité technique de la résidence et le planning demandé.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Renseignements par téléphone au +32 65 61 34 60